



TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) POUR LE PRIX DU JOURNALISME DE LA CIRGL

1. Contexte

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), en collaboration avec le Gouvernement de la République du Burundi et avec l'appui technique et financier de la GIZ, à travers sa Stratégie de Communication 2023-2026, lance le Prix du Journalisme de la CIRGL sur la Paix et la Sécurité pour mettre en lumière l'excellence en journalisme qui promeut la paix, le dialogue et les valeurs démocratiques dans la région.

La complexité de la dynamique de paix et de sécurité de la Région des Grands Lacs nécessite des journalistes qualifiés capables de naviguer dans des sujets sensibles tout en promouvant un dialogue constructif et une compréhension régionale. Le Prix du Journalisme de la CIRGL vise donc à élever les standards professionnels et à célébrer l'excellence médiatique qui contribue significativement à la stabilité régionale et au développement démocratique.

2. Objectifs du Prix

Le prix vise à :

- 2.1. Développer la capacité des journalistes à rapporter efficacement sur les domaines du mandat de la CIRGL ;
- 2.2. Faciliter la production d'un journalisme à fort impact sur les questions de paix et de sécurité régionales ;
- 2.3. Construire des réseaux durables entre les professionnels des médias à travers la Région des Grands Lacs ;
- 2.4. Créer des opportunités de développement professionnel et des partenariats de formation.

3. Catégories et Portée du Prix

3.1. Catégories de Médias

- Médias imprimés : Articles, reportages d'investigation, articles de fond dans les journaux, magazines et publications ;
- Radio : Reportages, documentaires, programmes d'interview et chroniques radio ;

- Télévision : Reportages d'actualité, documentaires, programmes de magazine et journalisme vidéo ;
- Médias numériques : Articles en ligne, productions multimédias, podcasts, campagnes sur les réseaux sociaux et contenu interactif.

3.2. Focus Thématique

L'édition inaugurale de 2025 se concentre sur les "Contributions exceptionnelles à la promotion de la paix et de la sécurité".

3.3. Focus Régional

Toutes les soumissions doivent porter spécifiquement sur les États membres de la CIRGL et traiter d'un ou de plusieurs des domaines suivants :

- 3.3.1. Traiter les défis transfrontaliers ;
- 3.3.2. Proposer des solutions innovantes aux crises sécuritaires ;
- 3.3.3. Promouvoir le dialogue intercommunautaire ;
- 3.3.4. Documenter les initiatives de consolidation de la paix.

4. Éligibilité et Participation

4.1. Exigences pour les Participants

Ouvert aux journalistes ou praticiens des médias qui sont citoyens, résidents ou travaillent régulièrement dans les États membres de la CIRGL (Angola, Burundi, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Kenya, Rwanda, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie), travaillant pour des organes de presse établis ou accrédités comme journalistes indépendants dans les États membres. Maximum une soumission par journaliste.

4.2. Exigences de Contenu

Les candidatures doivent consister en un travail journalistique original produit et publié ou diffusé pendant l'année 2025. Le contenu doit se concentrer sur les thèmes de paix, sécurité, dialogue ou démocratie en relation avec la Région des Grands Lacs. Les soumissions sont acceptées en anglais, français, portugais et arabe. Pour les candidatures soumises en portugais ou en arabe, les candidats doivent fournir un résumé de traduction/sous-titres en anglais ou en français.

4.3. Spécifications de Format

- Radio : 5-13 minutes ; format MP3 (minimum 128kbps) ; inclure les informations de diffusion ;
- Télévision : 5-15 minutes ; format MP4 (minimum 720p) ; inclure les détails de diffusion ;

- Imprimé : 6000 mots maximum ; format PDF ; inclure les détails de publication ;

5. Soumission des Candidatures

Toutes les candidatures doivent être soumises en ligne via <https://icglr.org/fr/icglr-journal-award-fr/> entre le 21 septembre et le 21 décembre 2025. Les candidatures doivent inclure le profil du journaliste, les détails de l'organe de presse, le résumé du contenu et les fichiers originaux. Tous les candidats recevront un accusé de réception officiel de leur soumission par email après avoir soumis avec succès leur candidature.

6. Standards et Exigences de Contenu

Toutes les soumissions doivent se conformer aux standards suivants :

- 6.1. Conformité légale : Le contenu doit se conformer aux lois et règlements applicables ;
- 6.2. Droits humains : Les soumissions ne doivent pas porter atteinte aux droits humains ou à la dignité humaine ;
- 6.3. Standards éthiques : Le contenu ne doit pas inciter à la haine, à la discrimination ou à la violence et doit se conformer aux principes éthiques journalistiques ;
- 6.4. Impartialité : Les productions doivent respecter les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance politique ;
- 6.5. Originalité : Le contenu doit être original et correctement attribué à ses auteurs.

7. Méthodologie d'Évaluation

7.1. Critères d'Évaluation

Toutes les soumissions seront évaluées dans cinq domaines clés :

- 7.1.1. Pertinence thématique : Lien clair avec les thèmes de paix, dialogue, démocratie ; pertinence régionale ; approche innovante et inclusive ;
- 7.1.2. Qualité journalistique : Vérification des sources, perspectives diverses (équilibre), clarté narrative, standards éthiques, engagement du public ;
- 7.1.3. Profondeur et impact : Analyse des causes et conséquences, contribution à la compréhension, intérêt humain, influence potentielle ;
- 7.1.4. Originalité et créativité : Innovation dans le traitement, utilisation efficace des formats numériques/interactifs ;
- 7.1.5. Valeurs éthiques et sociales : Absence de discrimination, amplification des voix marginalisées.

8. Prix

8.1 Avantages du Prix

- 8.1.1. Une bourse permettant de suivre une formation dans un institut de médias ou de journalisme de la région des Grands Lacs ;
- 8.1.2. Certificats d'excellence et reconnaissance professionnelle ;
- 8.1.3. Accès et formation à Phoenix, un puissant outil open source développé par BuildUp pour analyser les discours liés à la paix sur les réseaux sociaux ;
- 8.1.4. Reconnaissance officielle et visibilité à travers les canaux de communication de la CIRGL et les partenaires médiatiques régionaux ;
- 8.1.5. Accès au Réseau de Journalistes de la CIRGL et opportunités de développement professionnel.

8.2. Cérémonies de Remise des Prix

Les cérémonies de remise des prix seront conduites à travers les Mécanismes de Coordination Nationaux dans les États membres selon un calendrier à déterminer. Les gagnants reçoivent une reconnaissance publique mettant en évidence leurs contributions au reportage sur la paix et la sécurité dans la région.

9. Le Jury

Pour assurer la crédibilité, la neutralité et le professionnalisme, l'évaluation des soumissions sera confiée à un jury multidisciplinaire. Le jury de l'édition 2025 est composé de quatre membres : trois représentants institutionnels avec des expertises diverses, et un expert médiatique. Le Jury rassemble des perspectives complémentaires d'institutions de recherche sur la paix et la sécurité, d'organisations d'éducation médiatique et de formation journalistique, d'organes de développement et de gouvernance continentaux, et d'agences de coopération technique et de développement médiatique.

Le Jury fournira une évaluation impartiale et de haut niveau de toutes les soumissions au Prix du Journalism de la CIRGL, s'assurant que les productions gagnantes :

- 9.1. Reflètent l'excellence journalistique et le reportage éthique ;
- 9.2. Contribuent significativement à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits et à la cohésion sociale ;
- 9.3. Visent différents publics, dans le but d'encourager la réflexion sur la paix parmi un public large et ouvert d'esprit ;
- 9.4. Mettent en évidence les questions pertinentes au mandat de la CIRGL et à la Région des Grands Lacs.

10. Rôles et Responsabilités

Le Jury devra :

- 10.1. Développer des critères d'évaluation détaillés et une méthodologie de notation ;

- 10.2. 10.2. Évaluer les productions médiatiques soumises par les candidats selon les critères établis ;
- 10.3. Maintenir l'indépendance, l'impartialité et la confidentialité tout au long du processus ;
- 10.4. Participer à toutes les réunions ;
- 10.5. Délibérer et sélectionner les gagnants selon les critères établis ;
- 10.6. Préparer un retour sur les productions médiatiques analysées ;
- 10.7. Fournir des commentaires constructifs pour guider les futures éditions du prix.

Soutien du Secrétariat

Le Secrétariat de la CIRGL, à travers son Unité de Communication, devra :

- Fournir un soutien logistique, technique et administratif au Jury ;
- S'assurer que toutes les délibérations du jury sont correctement documentées ;
- Faciliter la communication entre les membres du Jury ;
- Communiquer les décisions et directives du jury aux participants.

11. Directives de Communication

Toutes les communications concernant le prix doivent être coordonnées à travers le Secrétariat de la CIRGL pour maintenir l'intégrité de l'évaluation et protéger l'indépendance du jury.

12. Dispositions Légales

12.1. Droits de Propriété Intellectuelle

Les participants confirment détenir les droits nécessaires et autorisent la CIRGL à reproduire, distribuer et promouvoir les productions lauréates et présélectionnées à des fins non commerciales, avec attribution appropriée. Les candidats conservent l'ensemble de leurs droits commerciaux.

12.2. Conditions du Concours

Les participants renoncent à tout recours juridique contre la CIRGL, le comité d'organisation, les membres du jury et les partenaires concernant le processus de sélection, l'organisation, le déroulement, les résultats et l'interprétation du présent règlement. Les décisions du jury sont indépendantes, définitives et exécutoires, sans possibilité d'appel. La CIRGL se réserve le droit de modifier les règles du concours avec un préavis approprié. La participation implique l'acceptation du présent règlement.